

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-10-29\_47**

Séance du 29 octobre 2020

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt, et le vingt-neuf octobre, à 18 h 36, le  
 En exercice : 15 conseil municipal de la commune, convoqué le 23 octobre 2020,  
 Présents : 11 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de  
 ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Arnaud  
 Votants : 15 FAUQUET-LEMAITRE.

**Présents :**

Arnaud FAUQUET-LEMAITRE, Francis DUGAUQUIER, Olivier BARTHELEMY, Gabrielle FOUQUET, Daniel TILMANT, Patrick CHOLIEU, Jean-Christophe BRUNEL, Tiffany EMERIC, Hélène CANDELPERGHER, Sylvie CASTAGNETO, Anne-Hélène CONILH.

**Absents excusés donnant pouvoir :**

Pierre ETTORI donne procuration à Patrick CHOLIEU, Maxime TRANCHAND donne procuration à Tiffany EMERIC, Sylvie BROWN donne procuration à Gabrielle FOUQUET, Christine LAFORET donne procuration à Arnaud FAUQUET-LEMAITRE

**Absents :**

Monsieur Francis DUGAUQUIER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative n°1 - Budget Primitif 2020 Commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En raison d'une insuffisance de crédits budgétaires au chapitre 012 et à l'article 6541, il convient d'émettre une décision modificative

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'adopter la décision modificative n°1 au BP 2020 M14-Commune :

Section	Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Fnt	61524. D- RF	D	6 600,00 €	-4 526,00 €	2 074,00 €
Fnt	6227. D- RF	D	18 351,42 €	-3 200,00 €	15 151,42 €
Fnt	6411. D- RF	D	160 000,00 €	3 316,00 €	163 316,00 €
Fnt	6413. D- RF	D	11 000,00 €	3 670,00 €	14 670,00 €
Fnt	6479. R- RF	R	4 720,00 €	160,00 €	4 880,00 €
Fnt	6488. D- RF	D	13 000,00 €	400,00 €	13 400,00 €
Fnt	6541. D- RF	D	0,00 €	500,00 €	500,00 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la décision modificative n°1 au BP 2020 M14-Commune :

Section	Imputation	D/R	MONTANT	MONTANT	MONTANT
			AVANT	DM	APRES
Fnt	61524. D- RF	D	6 600,00 €	-4 526,00 €	2 074,00 €
Fnt	6227. D- RF	D	18 351,42 €	-3 200,00 €	15 151,42 €
Fnt	6411. D- RF	D	160 000,00 €	3 316,00 €	163 316,00 €
Fnt	6413. D- RF	D	11 000,00 €	3 670,00 €	14 670,00 €
Fnt	6479. R- RF	R	4 720,00 €	160,00 €	4 880,00 €
Fnt	6488. D- RF	D	13 000,00 €	400,00 €	13 400,00 €
Fnt	6541. D- RF	D	0,00 €	500,00 €	500,00 €

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

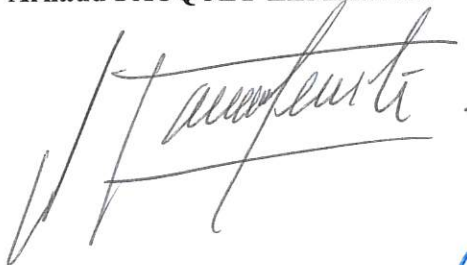
« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Affiché le 02/11/2020

**Monsieur le Maire,**  
**Arnaud FAUQUET-LEMAITRE.**



Accusé de réception en préfecture  
083-218300895-20201029-2020-10-29\_47-  
DE  
Date de télétransmission : 03/11/2020  
Date de réception préfecture : 03/11/2020